



NOVEMBRE 2015
N° 60



JOURNAL MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE



Serge PATTUS

Dans un premier temps, je tenais à témoigner, au nom du Conseil Municipal, de notre entier soutien aux familles et amis des victimes des attentats du 13 novembre 2015. Je n'ai pas de mots pour décrire une telle horreur...

Cependant, la vie continue...

Voici un point sur nos différents projets en cette fin d'année 2015 :

- La station d'épuration et le réseau d'assainissement étant vieillissants et au maximum de leurs capacités, le conseil municipal a fait le choix de lancer un schéma directeur d'assainissement (une photographie, un bilan de notre station et notre réseau), un état des investissements à venir en découlera et des demandes de subventions se feront auprès de l'agence de l'eau du conseil départemental et au syndicat du Vidourle. Le bureau d'études retenu pour lancer la procédure est le Cabinet d'études René Gaxie SAS.
- Sur le moyen terme par délibération en date du 12 janvier

2015, le conseil municipal a lancé l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'urbanisme). Suite à la loi ALUR qui impose aux communes en POS (plan occupation des sols) de passer en PLU avant le 25 mars 2017. Plusieurs réunions sont à venir et un gros travail s'impose au conseil municipal. Le bureau d'études retenu pour cette procédure est le bureau G2C territoires. Un registre pour les remarques des habitants est disponible en mairie. Toutes demandes ou remarques formulées avant la date de la délibération sont à renouveler. Vous retrouverez dans les pages de ce bulletin une information sur le PLU.

- La municipalité réfléchit et travaille sur un projet de hangar municipal qui permettrait du stockage de matériel, un atelier et des espaces pour les associations.
- La toiture du foyer étant en mauvais état, des devis ont été demandés pour obtenir des subventions afin de réaliser les travaux.
- L'église de St Etienne d'Escattes qui est inscrite au Patrimoine, a fait l'objet d'une demande de permis de construire pour réaliser des travaux. L'architecte retenu est Mr Jean-Jacques BRIEU. Le permis a été délivré le 3 septembre 2015. Vous trouverez plus de détails dans ce bulletin.
- Les subventions demandées pour la voirie commencent à nous parvenir. Un bilan sera fait afin de réaliser les

travaux.

Avec des budgets restreints et suite à des baisses de dotation de l'Etat, le Conseil Municipal est conscient des problématiques financières mais fait le maximum pour améliorer la qualité de vie au sein de notre village tout en limitant l'augmentation d'impôts.

Le 11 novembre, à l'occasion de l'exposition 14-18 sur les poilus de Souvignargues, Jean-Marc VIDAL et l'association Généavaunage, m'ont remis l'historique des Maires de Souvignargues depuis 1793. Je tiens à les remercier pour le travail fourni et leur investissement. Ce tableau est visible en Mairie.

Pour finir mon propos, suite au départ de la secrétaire à mi-temps Fettoum GOICHON pour un temps complet sur la Commune de Cannes-et-Clairan, après examen de plusieurs candidatures mon choix s'est porté sur une personne étant éligible aux emplois aidés (75% du salaire pris en charge par l'Etat pendant 2 ans) et ayant déjà de l'expérience dans l'administration. Depuis le 16 mars 2015, Céline MONZIOLS a donc rejoint l'équipe des employés communaux. Je lui souhaite la bienvenue et j'espère que vous lui réserverez un bon accueil.

Les fêtes de fin d'année se profilent, je vous souhaite donc qu'elles soient agréables en famille.

Serge PATTUS

SOMMAIRE

Le mot du Maire

VIE DE LA COMMUNE

Page 2 :
Souvignargues sous les étoiles
Commission espaces verts

Page 3 :
Voyage scolaire
Diagnostic éclairage public

Page 4 :
Cérémonie du 11 novembre
Elections régionales
TNT HD

Page 5 :
Eglise de St Etienne d'Escattes
Exposition 14-18

Pages 6 et 7 :
Plan Local d'Urbanisme

VIE ASSOCIATIVE

Page 8 :
L'AMAP / SOUVI FOLIE'S

Page 9 :
APE / CTPR LE SCORPION

Page 10 :
RESEAU 30

Page 11 :
YOGA ET SHIATSU POUR TOUS
LES BIBS

FICHE PRATIQUE

Page 12 :
Frelons asiatiques

SOUVI INFOS

Page 13 :
Bibliothèque Municipale

Page 14 :
Liste des Associations / Etat Civil

Page 15 :
Infos pratiques

Page 16 :
ADMR / GARD'N PARTY

CCPS INFOS

Page 17 :
Collecte des déchets ménagers

Pages 18 et 19 :
Compostage

Page 20 :
Dates à retenir

SOUVIGNARGUES SOUS LES ETOILES

"Connaissez-vous l'histoire de la voie lactée, de la Grande Ourse ou encore celle de l'Étoile du Matin?
Savez-vous que sur la lune vit un vieil homme avec son lapin et que les baleines sont les sœurs des étoiles ?
Les contes, les histoires et les légendes retenues viennent, des cinq continents. La mythologie grecque, des légendes indiennes ou arabes montrent l'universalité de ce thème ainsi que les particularités philosophiques de ces peuples face à la voûte étoilée."



Telles ont été les histoires racontées par Hervé Le Jacq et Sofyan Ruel de la Compagnie Partance, que l'on a écouté assis ou allongé sur des couvertures les yeux dans les étoiles sur le site de la chapelle st André le vendredi 10 juillet 2015.

COMMISSION ESPACES VERTS

Toujours active, la commission espace vert continue d'embellir notre commune.
Voyez vous-même le tour du foyer :



VOYAGE SCOLAIRE

Dans le cadre des classes de découvertes et sur invitation du comité de la flamme, les élèves de la classe CM1 - CM2 de Mme Dubois sont allés raviver la flamme du soldat inconnu sous l'arc de triomphe.



Arrivés à Paris tôt le matin pour visiter la tour Eiffel, le musée des invalides et le dôme du tombeau de Napoléon, ils se sont rendus à l'arc de triomphe pour participer à la cérémonie.

Accompagnés de leur enseignante et de l'adjointe au maire, les enfants ont déposé une gerbe sur la tombe du soldat inconnu puis ont participé au ravivage de la flamme. Le lendemain, l'espace thématique de la cité des sciences et le jardin des plantes ont complété ce court séjour.



Nous tenions à vivement remercier Valérie Bourderon, Hugues Arbousset et Daniel Tamagni, accompagnateurs du séjour ainsi que tous les enfants et leur enseignante.



DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil Municipal a décidé de faire réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Cette opération, effectuée début octobre, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), permettra dans un premier temps de faire un état des lieux précis de nos installations.

Dans un second temps, cette étude sera utile afin d'obtenir des subventions pour les travaux de rénovation, d'extension, de mise en conformité avec les nouvelles réglementations ou pour la mise en place de "technologies vertes" visant à réduire la consommation d'électricité.

Nos installations d'éclairage public sont très hétérogènes et sont parfois assez vétustes. De plus certains luminaires (comme ceux avec ampoule à vapeur de Mercure) devront être obligatoirement remplacés par des systèmes plus performants.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler tout dysfonctionnement sur le réseau de la commune (par téléphone au 04 66 80 01 57 ou par mail à commune.de.souvignargues@orange.fr).

Afin de limiter les dépenses de maintenance et en fonction du degré d'urgence de la situation, l'intervention ne sera pas forcément réalisée immédiatement.

Vous pouvez également nous faire part de vos demandes concernant la mise en place de points lumineux complémentaires (tout comme le signalage d'éventuel éclairage intrusif) dans votre rue ou quartier. Conscient que notre commune comprend de nombreuses zones en déficit d'éclairage, nous analyserons l'ensemble de ces signalements afin de définir les priorités compte tenu des contraintes économiques actuelles.

Cérémonie du 11 novembre



Elections des Conseillers Régionaux

Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées le 30 novembre 2015.

La campagne électorale sera ouverte le lundi 23 novembre 2015 à zéro heure et close le samedi 5 décembre 2015 à minuit pour le premier tour.

Les électeurs sont convoqués le dimanche 6 décembre 2015 pour le premier tour.

En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 7 décembre 2015 à zéro heure et close le samedi 12 décembre 2015 à minuit.

Le second tour du scrutin aura lieu le dimanche 13 décembre 2015.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures (sauf arrêté préfectoral avançant l'heure d'ouverture ou retardant l'heure de clôture).

Le lieu de vote se situe dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

TNT HAUTE DEFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.



LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <http://www.mairie-souvignargues.fr/>

Eglise du Hameau de Saint Etienne d'Escattes

Le permis de construire pour la réfection de l'Eglise du Hameau de Saint Etienne d'Escattes, déposé par la Mairie, a été accepté en date du 3 septembre 2015.

Lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2015, Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal l'estimatif phasage, réactualisé par Monsieur Jean-Jacques BRIEU Architecte DPLG, des travaux à entreprendre dont le coût prévisionnel s'élève à la somme de 258 027 € HT, soit 309 632.40 € TTC.

Le plan de financement du projet d'un montant total de 258 027 € HT pourrait s'établir comme suit :

- phase 1 : Mise hors d'eau / Sécurité : 70 740 € HT
- phase 2 : Travaux extérieurs : 93 960 € HT
- phase 3 : Travaux intérieurs : 69 870 € HT
- honoraires : 23 457 € HT

Afin de pouvoir effectuer les travaux dans les meilleurs délais, la Commune a sollicité des subventions auprès de :

- Etat – Ministère de la Culture : 64 506,75 €
- Région : 64 506,75 €
- Département : 64 506,75 €

Exposition 14-18

L'atelier de Généalogie « Généavaunage » de Clarensac a exposé, les 11 et 12 novembre dans le Foyer Communal, le résultat de ses recherches sur tous les « Poilus de Souvignargues » qui ont participé à la Grande Guerre et dont certains ne sont jamais retournés dans leur village.

A l'initiative de Jean Marc Vidal, cette manifestation a été possible grâce à Mr le Maire et tout le personnel municipal qui ont mis à notre disposition tous les moyens logistiques afin que nous puissions présenter, dans de très bonnes conditions l'ensemble de nos travaux. En remerciement, Annie Praden, Présidente de l'atelier, a remis à Monsieur le Maire, lors du vin d'honneur offert par la municipalité à ses concitoyens, le livre sur la guerre de 14-18 dans lequel figurent toutes les fiches relatives aux soldats, tandis que Jean Marc Vidal lui remettait un cadre représentant la liste de tous les maires de Souvignargues de 1793 à nos jours.

Notre exposition était visible par tout public. Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui sont venus, nombreux, nous rendre visite, ainsi que Mesdames les Professeuses de l'Ecole primaire, qui, venues seules en fin de matinée, n'ont pas hésité à revenir l'après-midi accompagnées de leurs classes respectives.

Merci à tous pour la bonne réussite de ces deux journées.

Pour tous renseignements :
e-mail : geneavaunage@laposte.net



Pourquoi un PLU ?

La Loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) oblige les communes dotées d'un Plan d'Occupation du Sol à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme avant le 25 Mars 2017. Le cas échéant, celles-ci seront soumises au Règlement National d'Urbanisme (le temps de l'approbation de leur PLU en cours d'élaboration).

Elaborer un PLU adapté aux besoins actuels

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est en cours de révision en Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de doter la commune d'un document actualisé, adapté aux besoins de la population. Le PLU permettra de développer l'attractivité du territoire et de promouvoir la mise en valeur du paysage et du patrimoine qui font l'identité de Souvignargues.



Du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme

Depuis 2000 et la parution de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (dite SRU), les POS ont été remplacés par les Plans Locaux d'Urbanisme. Ces nouveaux documents d'urbanisme communal occupent une place centrale dans la gestion des politiques publiques.

En effet, les PLU sont dotés d'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, pièce centrale du document, dans lequel est affiché le **projet politique de la commune en terme de développement urbain et de d'aménagement communal pour les 10 à 15 prochaines années**. Le zonage et le règlement des zones du PLU, distribuant les droits à construire notamment, sont une traduction réglementaire du PADD du PLU de la commune.

Les lois SRU, d'Engagement National pour l'Environnement (dites Grenelle de l'Environnement I et II en 2013) et d'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (dite loi ALUR, Mars 2014), sont venues renforcer **les directives nationales en matière d'aménagement du territoire avec lesquelles les PLU doivent être compatibles**.

Face à ce contexte, la commune de Souvignargues a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme afin d'orchestrer et de maîtriser son développement urbain à venir. Pour l'assister tout au long de l'élaboration de son PLU, la commune a retenu le bureau d'études G2C territoires.

Vers l'affirmation d'un projet communal

Le PLU devra **respecter le nouveau cadre législatif** (loi SUR, loi Grenelle, loi ALUR, loi LAAF), **être compatible avec** le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) Sud du Gard, **prendre en compte** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse, le schéma régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon, etc.

La commune souhaite élaborer un projet communal autour de plusieurs axes :

- Assurer une mixité fonctionnelle ;

- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels ;

- Prendre en compte et intégrer les risques naturels et technologiques ;

- Promouvoir le développement économique ;

- Préserver les qualités architecturales, paysagères et l'identité du village et valoriser le patrimoine culturel.

Ce projet sera élaboré sur la base d'un partage et d'échanges avec tous les acteurs et notamment la population, afin de garantir un **projet durable et opérationnel**.

Une démarche concertée

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées (représentants de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, représentants de la Communauté de communes, représentants du SCOT ...) et de la population.

La concertation comprendra :

- **trois réunions publiques**, pour chacune des phases (Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Zonage et Règlement), au cours desquelles la population sera tenu informée de l'avancée du projet de PLU et pourra intervenir afin de faire part de ses interrogations.

- **D'un atelier participatif** où les participants seront invités à contribuer au projet sur la base d'une réflexion « ouverte » sur le développement de la commune à l'horizon 2030 et de connaître les problématiques et les besoins.

- **Des panneaux d'expositions et des articles dans le bulletin municipal** reprenant les grandes lignes et les informations essentielles à retenir pour chacune des phases.

Un registre de la concertation est ouvert en mairie afin de recueillir les remarques de la population sur le projet de PLU. Ce registre sera maintenu tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Qu'est ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire.

Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Quels sont les objectifs du PLU ?

1 - Objectifs de développement et d'équilibre

Le PLU détermine les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural,

- La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages.

2 - Objectifs de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale

Le PLU doit prévoir des **capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction**, sans discrimination des **besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général et d'équipements publics**.

3 - Objectifs de protection

Le PLU doit assurer **une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains et ruraux, la préservation des milieux, des sites et des paysages naturels ou urbains, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature**.

Quels sont les apports des dernières évolutions législatives ?

Les lois Grenelle I et II ont apporté les évolutions suivantes dans les PLU :

- La principale nouveauté réside dans l'obligation d'effectuer une analyse de la consommation foncière des sols qu'ils soient agricoles, naturels ou forestiers.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit présenter les orientations générales que la collectivité a retenues pour son territoire en termes de

politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête de manière plus précise les orientations concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il doit définir des objectifs de modération de la consommation d'espace.

La Loi ALUR induit la nécessité de réaliser une analyse de la capacité de densification et/ou de mutation des espaces bâtis de la commune. Les conclusions de l'analyse de la capacité de densification et/ou de mutation des espaces bâtis de la commune constituent – avec celle de l'analyse de la consommation d'espace – le socle permettant à la commune de définir des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain au regard et en cohérence avec les tendances observées sur la commune sur la période passée.

La Loi ALUR supprime le coefficient d'occupation des sols (COS), ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement des PLU.

Les grandes étapes de l'élaboration du PLU

Le conseil municipal a engagé la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, a défini les objectifs poursuivis et a fixé les modalités de la concertation.

Le 12 Janvier 2015

Une première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial, socio-économique et environnemental de la ville.

D'Octobre 2015 à Février 2016

Une deuxième étape a permis de définir avec précision les grandes orientations choisies, à travers l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

De Janvier à Avril 2016

Une troisième étape consiste à définir sur des secteurs stratégiques des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

D'Avril à Juin 2016

Une quatrième et dernière étape vise à décliner ces objectifs dans un projet de règlement et de zonage.

De Juin à Novembre 2016

Le projet de PLU sera arrêté par délibération du conseil municipal.

Courant du mois de Novembre 2016

Suivra une phase de concertation organisée en deux temps :

- Consultation des Personnes Publiques Associées (Préfectures, Conseil Départemental, communes voisines, Chambre d'Agriculture, ARS...etc.) pendant une durée de trois mois

De Novembre 2016 à Février 2017

- Enquête publique ouverte à tous les habitants entre Mars et Avril 2017.

L'approbation du Projet de PLU est alors programmée pour le printemps 2017.

L' AMAP

« Les paniers de l'Escattes »

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Les AMAP – Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – sont destinées à **favoriser l'agriculture paysanne et biologique** qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Elles participent aussi au maintien d'une agriculture de proximité.

Le principe est de **créer un lien direct entre paysans et consommateurs** :

- Le consommateur verse à l'avance une somme, un abonnement, qui lui donne droit chaque semaine à un panier de fruits et / ou légumes de saison
- Le producteur bénéficie de marges plus élevées sans que le prix final soit plus élevé que dans le commerce et d'une trésorerie constituée à l'avance en début de saison.
- Le consommateur a l'avantage de consommer des produits frais dont il connaît la provenance et de ne consommer que des produits de saison tout au long de l'année avec régularité.



Retrouvez sur notre blog
(<http://paniersdelescattes.unblog.fr/>) toutes nos actualités, toutes les informations sur l'amap, des liens et de nombreuses recettes.

Les paniers de l'Escattes :

L'Association est gérée par une collégiale de 6 membres. La saison d'hiver, qui a démarré début octobre, s'étend jusqu'au 30 mars 2016.

L'AMAP propose un panier hebdomadaire de légumes (Bruno Planiol et Gildas Grasset à Brignon), des oeufs (Raphaëlle Scott de Sommières) et du pain (Philippe Bernard à Calvisson), ainsi qu'une livraison bi-mensuelle de fromages de chèvres (La Ferme du Puech Cabrier à Uchaud) et une livraison régulière de poulets (Bruno Lorthiois à Vauvert). A cela s'ajoutent des ventes ponctuelles, de pommes par exemple ou de bière (Brasserie des Garrigues à Sommières).

Les livraisons se font le mercredi, à 19h30, sur la place de St Etienne d'Escattes.

Si vous souhaitez nous rejoindre, ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : lespaniersdelescattes@gmail.com

SOUVI FOLIE'S

Bonjour à tous,

Malgré une année sabbatique pour l'équipe de Souvi Folie's, vous nous manquez.

Nous avons donc décidé, de vous donner rendez vous pour deux dates :

- Le samedi 14 novembre 2015 : à 19h30 à l'espace Roumieu pour notre assemblée générale
- Le samedi 20 février 2016 :



En espérant vous retrouver parmi nous.

Bonne fin d'année à vous tous.

L'équipe Souvi Folie's

A.P.E

Souvignargues - St Etienne d'Escattes



L'A.P.E. est une association de parents bénévoles qui organise des manifestations pour les enfants de l'école : carnaval, spectacle de Noël, fête de fin d'année... dans une ambiance conviviale et festive. Les bénéfices récoltés lors de ces journées ou par le biais d'autres actions (comme la vente des cartes d'adhérents, la vente d'objets confectionnés... etc) permettent d'aider les enseignantes à réaliser les projets pédagogiques de l'école, en finançant une partie des sorties, spectacles, intervenants extérieurs, classes de découverte ...

L'année dernière, les différentes actions menées par l'A.P.E. ont rapporté 3488.66€. Mais grâce à des fonds de réserve la somme de 4427 euros a pu être reversée à l'école répartie ainsi : Caroline 975.61€ pour 21 élèves soit 46,46 €/enfant ; Laure 755.10€ pour 26 élèves soit 29€/enfant ; Isabelle 1360€ pour 34 élèves soit 40€/enfant ; Karen 1336€ pour 25 élèves soit 53,44 €/enfant.

L'A.P.E a fait sa rentrée fin septembre, avec une première réunion qui a permis de renouveler les membres du bureau et de planifier les différentes manifestations prévues pour cette année scolaire.

Après Festisoupes, le concours de soupes proposé le 14 novembre, l'APE est en pleine préparation du spectacle de Noël. Ce spectacle est écrit, mis en scène, joué, décoré, éclairé... par les parents. Il s'agit cette année de « Dorothy au pays d'Oz ».

Le bureau 2015/2016 :

Président : Jérôme Leconte
Vice-présidente : Emilie Fabre
Trésorière : Cathou Lecerf
Vice-trésorier : Frédéric Ayme
Secrétaire : Florence Arnaud
Vice-secrétaire : Elisabeth Veyrunes

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos différentes journées !
Pour nous contacter : apesouvignargues@gmail.com

Pour suivre notre actualité : page Facebook
Ape Souvignargues St Etienne d'Escattes

PROGRAMME

2015-2016

Du 1er au 17 octobre
Adhésion des familles à l'APE

Samedi 14 novembre
Halloween et concours de soupes
« Festisoupes »

Samedi 12 décembre
Spectacle de Noël
« Dorothy et le magicien d'Oz »

Samedi 19 mars
Carnaval

Dimanche 10 avril
Vide-grenier et marché aux fleurs

Samedi 25 juin
Fête de fin d'année

CTPR LE SCORPION

Fêtards, Fêtardes !

Le comité des fêtes tient à vous remercier pour cette fête d'Août mémorable. On ne pourrait rien faire sans votre présence et votre soutien. Pour que se perpétue cette tradition, le comité organise une assemblée générale le Samedi 28 Novembre 2015 à 19h30 à la salle de réunion en Mairie. Merci d'y venir nombreux.

Scorpionnement



ASSOCIATION RESEAU30

Siège social : 8, Route d'UZÈS 30250 SOUVIGNARGUES

Correspondance : RIVIERE Francis 1701, Route d'UZÈS 30250 SOUVIGNARGUES

Nouvelle association à SOUVIGNARGUES

---00000000---

Réseau30 a son siège social à la Mairie de Souvignargues. Elle est déclarée en préfecture et régie par la loi de 1901. Elle a été fondée le 27 mai 2015.

Réseau30 a pour objet principal le partage dans la cordialité, la tolérance et surtout dans la convivialité. Ses membres partagent connaissances, savoir-faire, compétences, expériences, activités culturelles ou de loisirs afin de favoriser l'épanouissement individuel et collectif dans une ambiance chaleureuse.

Réseau30 compte actuellement 114 adhérents venant de tout le Sommiérois. Chaque adhérent participe au rythme de ses disponibilités et de ses envies à la vie de l'association. Les partages de savoirs et d'activités sont gratuits. L'adhésion à l'année est modique : 5€ /personne.

Tous les mois, le dernier jeudi à 18 heures, se tient une réunion mensuelle, appelée «*Régalade*», où il est fait le compte-rendu des activités passées et la mise au point de celles à venir. La *Régalade* se tient dans la grande salle du foyer mise à notre disposition par la Municipalité. La *Régalade* se termine dans une joyeuse convivialité par une «*dînette*» (partage des petits plats apportés pas les participants).

Activités proposées : atelier photos, rendez-vous philosophiques, sorties culturelles, yoga et dérivés, randonnées, jeux de société,... etc.

Le prochain rendez-vous important pour les adhérents sera le jeudi 17 décembre 2015 pour la traditionnelle fête de Noël.

---00000000---

Les personnes intéressées par Réseau30 peuvent venir assister à une *Régalade* où tous renseignements leur seront donnés. Ou envoyer un mail à Réseau30 : reseau30@outlook.com

---00000000---

L'association de Souvignargues RÉSEAU30 organise trois "**rencontres avec la philosophie**" animées par le philosophe Mr Pierre PLUMERIEY.

Il nous propose de partager nos réflexions sur le thème très actuel suivant :

Quelles questions pose l'écologie ?

(*L'écologie scientifique, l'écologie de la nature, l'écologie de l'environnement, l'écologie sociale et politique*)

Ces rencontres se feront dans la petite salle du foyer communal de Souvignargues à 18h30 aux dates suivantes :

Mercredi 18 novembre 2015
Mercredi 2 décembre 2015
Mercredi 13 janvier 2016

Mr Pierre PLUMERIEY et RÉSEAU30 invitent les habitants de Souvignargues intéressés à partager ces rencontres.

Yoga et Shiatsu Pour Tous

Les cours de yoga au Foyer Communal ont débuté le 7 septembre avec un grand succès puisque dès à présent un peu plus d'une vingtaine d'élèves y participent. La majorité des élèves sont des femmes mais quelques hommes sont également présents.

Rappel des créneaux horaires : lundi de 17h30 à 18h45 et jeudi de 18h30 à 19h45

Inscriptions possibles tout au long de l'année, renseignements auprès de Marie 06 29 23 84 90

Tout le monde connaît les bienfaits du yoga, autant sur le plan physique (assouplissement, meilleur tonus du corps) qu'au niveau mental (apaisement du mental, centrage, lâcher prise) avec toujours un travail important de respiration, car de nos jours malheureusement peu de gens savent respirer efficacement.

Les personnes qui pratiquent remarquent aussi un changement de leur comportement dans la vie quotidienne avec une plus grande confiance en elles, une sorte de recul par rapport aux événements de la vie, une plus grande stabilité émotionnelle. Le yoga implique une réelle transformation du pratiquant, et en cela dépasse la simple notion d'étirements et de gymnastique.



Laissons maintenant la parole à quelques nouveaux élèves qui ont bien voulu témoigner :

« *Je n'ai fait que quelques séances de yoga, mais j'ai beaucoup apprécié. Je sors du cours très détendue. Je ne pensais pas que l'on pouvait autant travailler. C'est excellent pour les étirements et l'assouplissement. Je ne dis pas que c'est très facile et j'ai quelques courbatures mais je pense qu'avec le temps, cela s'atténuera. J'aime aussi la diversité des séances* ». Lilliane 73 ans

« *J'en ressors grandie à tous les sens du terme !* » Florence 50 ans

« *Il y a quelques années j'ai participé à des cours de Yoga. Cela confirmait bien ce que je pensais: Le Yoga ce n'était pas pour moi ! Puis janvier 2015, traversant une épreuve très douloureuse de ma vie, j'avais besoin de me recentrer, de calme, de sérénité... J'ai commencé les cours avec Marie et là "Révélation" c'est exactement ce que j'attendais... Me faire du bien tout simplement. Depuis je progresse et attends toujours le prochain cours avec impatience !* » Lydie 52 ans

LES BIBS



C'est avec une année riche en sorties que La Fanfare Les BIB clôture 2015.

Ces multiples sorties telles que le Festival de Fanfare de Valergues, l'animation d'anniversaires, du mariage de notre fanfaron Globe trotter, la Fête de la musique de Souvignargues, l'animation de la Kermesse de Corconne, le Marché de St Girons, etc...ont permis aux Bib de renouer avec leur devise : **BIB IS BARDAGE**.

Suite à notre assemblée générale d'octobre, nous repartons pour une 12^{ème} année avec une équipe plus soudée, et plus motivée que jamais, dans le seul but de progresser, se faire plaisir, et faire barder les gens. C'est également avec un nouveau membre et un changement d'instrument que nous aborderons 2016.

Bienvenue à Rosy au pupitre « Perruche » et bon retour à Seb vers son premier amour : La trompette.

Nous remercions les associations du village telles que le Comité des fêtes Le Scorpion, Les vétérans et l'APE qui n'hésitent pas à faire appel à nous pour animer un de leurs événements.

Composition du bureau : Nouvel Philippe **Président**, Vernazobres Alexis et Moerkerke Kevin **Vices-présidents**, Chassefeyre Michel **Trésorier**, Vidal Clotilde **Trésorier adjointe**, Vernazobres Lauriane **Secrétaire** et Laval Mylène **Secrétaire adjointe**.

Bonne fin d'année, Bonnes Fêtes de Noël.

Fanfaronnement,

Les BIB

PS : **KEEP CALM AND LISTEN TO MUSIC**

FRELONS ASIATIQUES

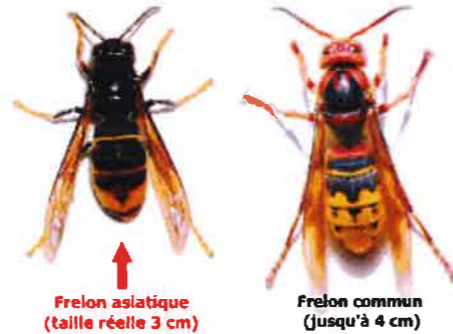
Le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion rapide.

Le frelon asiatique et l'homme

Est-il dangereux pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé.

La construction de leurs nids, le plus souvent à la cime des arbres (75% des nids sont à plus de 10 mètres de hauteur) limite les risques pour les humains. Il est cependant recommandé de ne pas approcher les nids et de ne pas chercher à les détruire sans l'aide de professionnels.



Sa piqûre est-elle dangereuse ?

Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique.

Les piqûres causent généralement une simple réaction locale (enflure, démangeaison) qui n'est pas dangereuse sauf en cas de piqûres à certains endroits du corps comme les yeux ou de piqûres multiples.

Par ailleurs, tout comme les piqûres de guêpes, l'hypersensibilité immédiate au venin chez un sujet allergique peut entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et/ou de fortes réactions allergiques et/ou de forte réaction en cas de piqûres multiples. Seuls ces cas très rares nécessitent de consulter un médecin.

La destruction des nids de frelons asiatiques

Peut-on encore éradiquer le frelon asiatique ?

Il est maintenant largement répandu sur le territoire français. Il n'est plus possible de l'éradiquer.

Doit-on détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques ?

Il n'est pas utile de détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques.

Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 mètres) peuvent être détruits. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme; ils ne seront jamais réinvestis.



Qui peut détruire des nids ?

La destruction des nids d'hyménoptères (frelons communs ou asiatiques, guêpes..) ne relève pas d'une mission de service public.

Deux cas peuvent se présenter :

Sur le domaine privé : vous devez faire appel à une entreprise professionnelle privée qui relève de l'activité "**Services de désinfection, dératisation et désinsectisation**". En cas de carence l'intervention des sapeurs-pompiers pourra avoir lieu, après identification des critères de risques et d'accessibilité. Celle-ci fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire de la prestation.

Sur le domaine public, la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour des tiers (une école, une rue passante, un square..) : les sapeurs-pompiers pourront être appelés. Ils effectueront la reconnaissance du site et des risques, et procéderont éventuellement à la destruction du nid.

Il est déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens.

Tirer au fusil dans un nid de frelons est inutile et dangereux.

Le piégeage des reines fondatrices est prohibé sauf pour défendre les ruches.

BIBLIOTHEQUE DE SOUVIGNARGUES

APPEL AU BENEVOLAT

Pour pouvoir vivre et être dynamique, la bibliothèque a besoin de bénévoles ! Si vous aimez la lecture, la culture, l'échange et le partage, Rejoignez-nous.

Votre mission :
Tenir au moins une permanence par mois

Contactez :

Marie-Joëlle au 06 66 71 61 87 – Sophie au 06 61 85 71 64 – Amreï au 06 10 77 14 36

ATELIER DU REGARD

La Communauté de Communes du Pays de Sommières, le Réseau des Bibliothèques et L'ATELIER DU REGARD - Connaissance de l'Art et du Patrimoine Proposent 10 conférences animées par Isabelle Mas, un mercredi par mois.

L'Atelier du Regard est un espace pédagogique et convivial autour de la connaissance de l'art et du patrimoine. Accessible à tous, il s'adresse à tous les curieux, privilégiant le plaisir de la découverte et de la redécouverte, permettant à chacun d'ouvrir, d'enrichir et de former son regard.

Chaque séance se déroule sous la forme d'une conférence et illustre une période de l'histoire de l'art.

Les thèmes et périodes abordés suivent un ordre chronologique de la préhistoire à nos jours.

Programmation 2015-2016 – Toutes les séances sont à 18h30 (durée 1h30 à 1h45) – Entrée libre

- 25/11/2015 à VILLEVIEILLE - Antiquités et arts Celtes
- 16/12/2015 à CONGENIES - Moyen Age & art Gothique (peinture, sculpture, tapisserie)
- 27/01/2016 à AUJARGUES - Renaissance & peinture nordique (œuvre de Dürer)
- 10/02/2016 à MONTPEZAT - XVIIe siècle & objets d'art (orfèvrerie)
- 30/03/2016 à SOMMIERES - XVIIIe siècle & l'architecture
- 13/04/2016 à SOUVIGNARGUES - XVe siècle & les femmes artistes**
- 25/05/2016 à COMBAS - XXe siècle & les années 60
- 29/06/2016 à CALVISSON - XXIe siècle & le land art



Rencontre avec Jihad Darwiche



La rencontre eu lieu le mercredi 1^{er} juillet à la bibliothèque, en présence de quelques personnes et de Radio Sommières, les enfants de l'école de Souvignargues ont interviewé Jihad Darwiche.

Ecoutez : Caravaunage « On en a parlé sur Radio Sommières »

Pour cette rencontre, tous les livres empruntés au réseau des bibliothèques ont été dédiacés par Jihad.



Le vendredi 9 octobre, de 17h30 à 19h de nombreux enfants se sont amusés avec les jeux de la Ludothèque. Nouveau rendez-vous jeux au 2^{ème} trimestre 2016.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour un moment de partage littéraire.

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- APE (Association des Parents d'Elèves)
- Avenir Rallye Passion (Sport automobile)
- Les BIB (Fanfare)
- Club l'Aïgalade (Aînés)
- Le Scorpion Souvignarguais (Comité des fêtes)
- La Diane (Société de chasse)
- Grés Aventure (Randonnée pédestre)
- A.S.E.P.G.V (Gymnastique volontaire)
- Souvi Folies (Théâtre - Musique)
- Vétérans (Football)
- Steph Rallye Passion (Sport automobile)
- ZapeuPrés (Musique)
- AMAP (Les paniers de l'Escattes)
- Yoga et Shiatsu Pour tous
- SIRIUS (Réseau d'échange)
- Les PUECHS (Société de chasse)
- Réseau 30 (Réseau d'échange de savoirs)
- Les Quilles de joie (Animations culturelles pour promotion du terroir)

État civil



La famille s'agrandit, bienvenue à...

Louna BRUN, née le 1er août
 Gabriel BOURNIER GAILLARD, né le 7 août
 Chelsy ARBOUSSET, née le 8 septembre

A notre plus grand regret, ils nous ont quitté...

André LA BARBE, le 5 juin
 Jean-Pierre PEYRE, le 4 novembre
 Jean BOUQUET, le 12 novembre
 Odette GAILLARD, le 16 novembre



Ils ont décidé de partager leur vie....

Valérie LECLERC et Thierry BARRE, le 1er août



La vie à Souvignargues

La Boulangerie " La Provençale " ouverte tous les jours sauf le samedi
 La Cave Coopérative, ouverte en semaine pour aller se servir en vin
 La Société Vernazobres, pour ses produits phytosanitaires
 Le Garage Maury, pour tout ce qui est mécanique et carrosserie
 Le Restaurant pizzeria " L'Instant " fermé le dimanche
 Domaine " Fortuné " vin bio
 Coupe Fils & Compagnie retouches & création sur mesure, cours de couture
 La Pépinière " Les Lauriers Roses " à St Etienne d'Escattes
 Le Camping " Le Pré St André "
 La Mouette et le Coquelicot, traiteur
 Stéphane Laval plaquiste jointeur pour tous vos travaux
 Cédric Victory électricité (neuf et rénovation)
 Et nos mini-marchés du mardi au vendredi avec un boucher (le jeudi matin de 8h à 10h), un poissonnier et le rôtisseur avec ses spécialités créoles (le vendredi matin).
 Notons la présence d'un médecin et d'un kinésithérapeute



MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi & Vendredi de 9h00 à 11h30
 Mardi & Jeudi de 14h00 à 16h00
 Mercredi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 19h00

Coordonnées :

Téléphone : 04 66 80 01 57
 Fax : 04 66 80 43 17
 Email : commune.de.souvignargues@wanadoo.fr
 Site internet: www.mairie-souvignargues.fr

Permanence du Maire :

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi matin.

Recensement militaire :

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à venir en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents afin de procéder à votre inscription pour le recensement militaire.
 Une attestation vous sera remise, celle-ci vous sera nécessaire pour passer vos diplômes (baccalauréat, permis de conduire...)

Travaux d'urbanisme :

Il est rappelé que tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (modification de toiture, les vitrines, les devantures, les ouvertures, les clôtures, les piscines, les balcons, créations d'une pièce d'habitation supplémentaire, abri de jardin, garage ...).

Correspondant Midi Libre :

Recherche correspondant midi libre, veuillez vous faire connaître en mairie.

Bibliothèque

Heures d'ouverture

Mardi et Jeudi de 14h00 à 15h30
 (école uniquement)
 Mercredi de 10h00 à 11h00 (public)
 Vendredi de 17h00 à 18h30 (public)

Téléphone : 04 66 93 08 71

Adresse : 3 impasse Roumieux

Mail : bibliothequesouvignargues@orange.fr



L'ADMR PRÉSENTE SON SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE : FILIEN



La téléassistance Filien ADMR a été conçue pour le maintien à domicile des personnes isolées, âgées, en situation de handicap ou malades. Elle permet d'être relié 24h/24, 7jrs/7 au centre d'écoute de l'ADMR. Grâce à un simple médaillon ou un bracelet, l'abonné peut facilement établir le contact avec les opératrices d'écoute que ce soit en cas d'urgence (chute, malaise, etc.) ou simplement pour discuter. Elles réagiront en conséquence et, si besoin, alerteront le réseau de proximité ou les secours. Pas de téléphone à décrocher, de code à mémoriser ou de numéro à composer !

Pour toute information sur la commune, n'hésitez pas à contacter votre association locale ADMR à Sommières au 04.66.77.79.07



L'association **GARD'N PARTY**, basée 13, rue Antonin Paris à **Sommières**, a ouvert différents ateliers destinés à l'apprentissage de l'**Anglais** sous toutes ses formes.

Il devient agréable et facile d'apprendre cette langue dans un cadre chaleureux, convivial et ludique avec des enseignants expérimentés et passionnés.

Il n'y a pas d'âge pour s'y mettre. Les ateliers s'adressent à tous, petits et grands, écoliers et professionnels, actifs ou retraités. Chaque atelier propose un cadre qui correspond aux multiples usages de la langue mais tous ont pour but de permettre aux participants de se découvrir et d'avoir du plaisir à communiquer dans une autre langue. Une nouveauté ! L'atelier d'échange de savoir.

Toute la journée du lundi, Alette Choisy, sa fondatrice, propose des cours débutants, débutants avancés, conversation et anglais touristique.

A la sortie de l'école, les enfants sont pris en charge pour un atelier découverte, puis c'est au tour des adolescents de jouer des saynètes, ce qui les rend plus à l'aise en classe. **GARD'N PARTY** propose aussi des cours de soutien scolaire mais aussi des cours en famille.

Grâce à une équipe qui s'est agrandie, **GARD'N PARTY** propose maintenant des cours à Sommières le mardi matin pour les adultes et le mercredi après-midi pour les enfants.

Le cours pour adultes est toujours ouvert à **Souvignargues** le mardi de 19 h 30 à 21 h. C'est avec joie que nous accueillerons les participants désireux d'apprendre ou de booster leur anglais.

Renseignez-vous auprès d'**Alette** au **06.65.70.48.18** ou agardnparty@gmail.com.

Rappel des jours et horaires de collecte des déchets ménagers



Déchets non recyclables
à sortir le jeudi soir avant 19H



Déchets recyclables
à sortir le dimanche soir



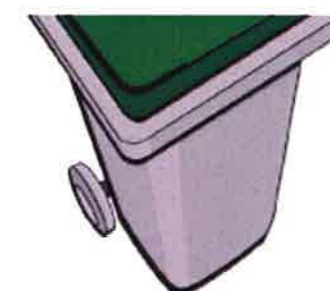
Papiers
à sortir le dimanche soir
Semaine impaire

Les bacs ne doivent en aucun cas rester dans la rue, ils sont une véritable pollution visuelle et surtout représentent un réel danger pour les piétons, mamans avec leurs enfants et leurs poussettes.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la permanence de la Communauté de Communes du Pays de Sommières au 04 66 80 98 40.

Les déchets à mettre dans le bac jaune...

- Bouteille d'eau en plastique
- Bouteille de soda en plastique
- Bouteille de lait en plastique
- Cubitainer en plastique
- Bouteille de jus de fruits en plastique
- Flacon de shampoing en plastique
- Flacon gel douche en plastique
- Bouteille de produit d'entretien en plastique
- Aérosol non dangereux (désodorisant, mousse à raser,...)
- Barquette en aluminium propre
- Boîte de conserve bien vidée
- Canette de soda
- Boîte de céréales en carton
- Boîte de jouet de petite taille en carton
- Boîte de lessive en carton
- Boîte de gâteau en carton
- Brique de lait, de jus de fruits, de soupe
- Bouteille d'huile en plastique
- Suremballage en plastique
- Sac plastique vide



Ce qu'il ne faut pas mettre dans le bac jaune...

- Pot de yaourt
- Pot de crème fraîche
- Barquette en plastique
- Barquette en polystyrène
- Sac en plastique plein et fermé
- Couche-culotte
- Boîte de conserve contenant des restes
- Petit jouet en plastique, en fer,...
- Ordures ménagères (à mettre dans le bac vert)
- Gros cartons (à déposer dans les déchetteries)
- Verre (à déposer dans la colonne à verre)
- Papier (à déposer dans le bac bleu)
- Emballages en bois
- Pot de fleurs en plastique



Déchets

Le verre se recycle à l'infini, votre geste de tri a de grands effets !

Le cycle éternel du verre



Communauté de communes
du Pays de Sommières

Un objectif pour tous :

**50kg/an/habitant
de verre trié**

En 2014, 776 tonnes de verre ont été collectées grâce aux colonnes de tri sur notre territoire, soit environ 37 kg/an/habitant.

Pour atteindre l'objectif fixé de 50 kg/an/habitant de verre trié, il ne manque que 13 kg de verre par habitant, soit 15 bouteilles de 75 cl environ...



Le tri du verre progresse sur notre territoire : de 2012 à 2014, une hausse de 6,6 % du tonnage de verre collecté a été enregistrée ! Un résultat encourageant qui doit nous inciter à poursuivre car le verre se recycle à l'infini : une bouteille triée redeviendra une nouvelle bouteille ou un pot. Le tri du verre est un geste simple aux grands effets...

4 BONNES RAISONS DE TRIER LE VERRE...

Pour préserver les ressources naturelles



- Préserver les ressources minérales naturelles telles que le sable utilisé pour la fabrication du verre,
- Économiser de l'énergie,
- Réduire les rejets de CO2.

Pour soutenir l'emploi local

Le verre collecté sur la Communauté de Communes du Pays de Sommières est transporté à la verrerie de Vergèze, pour être transformé en nouvelles bouteilles. La verrerie de Vergèze emploie 150 salariés.

Pour faire des économies



Lorsqu'elle est triée, une bouteille rapporte environ 5 centimes (vente du verre collecté au verrier). Ces recettes permettent de maîtriser l'augmentation du coût de traitement des déchets et donc votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour soutenir la recherche contre le cancer

La Communauté de communes du Pays de Sommières soutient les actions de la Ligue contre le cancer en reversant une partie des recettes liées au recyclage.



Le compostage : économique et écologique !

Le traitement des déchets ménagers envoyés à l'incinération coûte de plus en plus cher. Or près du tiers de notre poubelle est constitué de déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...) qui pourraient être facilement valorisés grâce au compostage. La Communauté de Communes du Pays de Sommières aide les habitants à acquérir un composteur : commandez le vôtre !

Les déchets organiques représentent 30% du poids de nos ordures ménagères. Transformer ses déchets de cuisine en engrais naturel est une solution écologique et économique.

Un engrais sans frais

Le compostage des déchets organiques permet d'obtenir, au bout de 6 à 9 mois, un compost utile pour fertiliser sans frais son jardin et ses plantations. Peuvent être compostés : les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas (sauf viande et poisson), marc de café, sachets de thé...), les déchets de maison (papier journal, essuie-tout...) et les déchets de jardin (tontes, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes...).

Avec ou sans jardin, à chacun son composteur

Pour encourager le compostage, la Communauté de communes du Pays de Sommières propose aux habitants des composteurs individuels de 350

litres, accompagnés d'un bio-seau, moyennant une participation de 10 € à raison d'un seul par famille.

Contact service Déchets ménagers : 04 66 80 98 40.

“ En dix ans, près de 2 170 foyers ont été équipés d'un composteur individuel. L'utilisation du composteur nous a permis de réduire considérablement nos déchets ! Ce n'est pas plus difficile de jeter dans le composteur et en contrepartie nous avons un engrais formidable et gratuit. ”

BON DE COMMANDE POUR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Je soussigné, (Nom, Prénom)
Adresse
Commune
Tél E-mail.....

Je souhaite obtenir un composteur de 325 litres. Pour cela, ma participation s'élève à 10 Euros. Un seul composteur peut être délivré par foyer.

Date Signature

A retourner, dûment rempli et accompagné du chèque de 10 Euros (chèque à l'ordre du Trésor public)
Adresse : Communauté de communes du Pays de Sommières Service déchets ménagers, BP 52027, 30252 Sommières cedex.
Renseignements : 04 66 80 98 40

APE

FÊTE DE NOËL
Le samedi 12 décembre 2015

Spectacle
« DOROTHY ET LE MAGICIEN D'OZ »

MUNICIPALITE

VŒUX 2016
Le vendredi 15 janvier 2016

REPAS DES AINÉS

Traditionnellement, la municipalité offre
aux aînés de plus de 60 ans un repas
dansant. Celui-ci aura lieu

Le samedi 16 janvier 2016

Les personnes n'ayant pas reçu d'invitation
au 08 janvier 2016, doivent se manifester
en Mairie.



APE

CARNAVAL
Le samedi 19 mars 2016

APE

VIDE GRENIER
MARCHE AUX FLEURS
Le dimanche 10 avril 2016

SITE INTERNET

N'hésitez pas à venir le consulter régulièrement pour obtenir toutes les informations de votre commune.

<http://www.mairie-souvignargues.fr/>